

# Cinq mois de prison ferme pour l'évadé de Guénange

**Le jeune majeur qui s'est évadé mardi de la gendarmerie de Guénange où il était en garde à vue a été condamné, hier, à cinq mois de prison ferme. Sa cavale de 24 heures avait nécessité d'importants moyens.**

• VU 4717 FOIS LE 04/08/2018 A 09:00



• **Photo HD** Photo d'illustration Pierre HECKLER

Le moins que l'on puisse dire c'est que le prévenu est arrivé sous bonne escorte au tribunal de Thionville hier. Sa main droite est bandée, blessée par le grillage qu'il a escaladé pour s'enfuir de la brigade de gendarmerie de Guénange où il avait été placé en garde à vue le 30 juillet dans le cadre d'une affaire de stupéfiants.

Il fait chaud, très chaud mardi dernier dans les locaux de la gendarmerie guénangeoise. Une fenêtre est ouverte pour ventiler la pièce où le gardé à vue est entendu. Il est environ 9h30, quand, soudain, le jeune majeur, qui a réussi à retirer une menotte, saute par la fenêtre, escalade le grillage d'enceinte et s'enfuit à toutes jambes en direction de la cité. « Pourquoi vous êtes-vous enfui ? », questionne la présidente du tribunal. « J'ai cru que j'allais aller en

prison et j'ai eu peur », marmonne le prévenu. « Si le but était d'échapper à la prison, les conséquences d'une évasion ne vont pas dans ce sens », rétorque la juge.

Déterminé, et faisant preuve de sang-froid, le petit dernier d'une fratrie bien connue sur le secteur d'Uckange pour être impliquée dans plusieurs trafics, a réussi à se cacher et a dupé les forces de l'ordre pendant 24 heures. « Une évasion qui n'est pas sans conséquence, insiste le procureur de la République qui évoque le déploiement d'un important dispositif. 50 militaires, une équipe cynophile et un hélicoptère, ça ne passe inaperçu. »

### **« Il enlève son T-shirt et dit bonjour aux passants »**

Le jeune homme dans sa course a eu, toujours selon le magistrat la présence d'esprit d'«enlever son T-shirt et de l'enrouler autour de sa main menottée pour la dissimuler et ainsi de faire croire qu'il faisait un jogging. Il disait même bonjour aux passants... » « C'est parce que sa main blessée saignait qu'il l'a protégée avec son T-shirt », défend l'avocat du prévenu.

Très vite, le fugitif va bénéficier d'aide extérieure. Il va notamment se faire prêter des vêtements, une paire de lunettes de soleil et 20 euros pour pouvoir acheter un billet de train et ainsi ne pas attirer l'attention des contrôleurs. Pourtant, c'est bien en gare de Metz, qu'il est repéré le lendemain. « Là encore, il fait preuve de sang-froid lorsque l'agent de sécurité lui demande de décliner son identité. Il donne un nom imaginaire et tente à nouveau de s'enfuir », relate le procureur.

Onze mois de prison ferme assorti d'un mandat de dépôt est requis contre le jeune majeur qui a déjà à son passif six condamnations au tribunal pour enfants.

« Il a toutes les caractéristiques d'un enfant perturbé par le milieu familial dans lequel il vit », plaide la défense.

Une peine de cinq mois de prison ferme avec mandat de dépôt a été prononcée à son encontre. À 18 ans, et quelques mois, il va passer, sa première nuit en prison.

**[Les photos du dispositif de recherche mis en place mardi dernier](#)**